

Foire aux questions COVID-19

En cette période particulière vous êtes nombreux à nous solliciter sur le bon fonctionnement des services liés à la gestion des déchets. Nous avons regroupé ici l'ensemble des questions principales et des réponses existantes à notre niveau et ce en lien avec les directives du gouvernement disponible sur gouvernement.fr/info-coronavirus

Où jeter mes mouchoirs, masques, gants et lingettes de nettoyage que j'utilise chez moi ?

Il est recommandé de jeter vos mouchoirs, masques et gants et lingettes de nettoyage dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères.

Attention, aucun de ces produits ne doit être jeté dans la poubelle jaune, dans le compost ou dans la nature, même si vous n'êtes pas malade ! Il ne faut pas jeter non plus les lingettes dans les toilettes, car vous risqueriez de les boucher ou d'obstruer les réseaux publics d'assainissement.

Pour les professionnels de santé et les personnes malades confinées chez elles, il est nécessaire de suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Les déchets vont-ils continuer à être collectés normalement ?

Les collectivités locales et les entreprises se mobilisent chaque jour pour continuer d'assurer la collecte et le traitement des déchets, qui sont des activités indispensables au bon fonctionnement de la société française.

Sur le territoire du SYMEVAD, la compétence collecte est assurée par Douaisis Agglo, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin ou la communauté de communes Osartis-Marquion en fonction de votre lieu de résidence.

Des adaptations des modalités de collecte ont été mises en place, pour certaines collectes. Nous vous invitons à consulter les sites internet de la collecte concernée pour plus d'information.

Ai-je le droit d'aller au container de collecte ?

Oui, cela est autorisé. Il faut se munir de son attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».

Les déchèteries sont-elles ouvertes ?

Les déchèteries du territoire vont rouvrir progressivement à partir du 4 mai. Leur accès se fera majoritairement sur rendez-vous : [plus d'information](#)

Que faire de mes déchets verts ?

Si votre déchetterie est fermée, vous pouvez stocker vos déchets verts en attendant qu'elles rouvrent, ou profiter de ces semaines de confinement pour commencer à réaliser votre propre compost et entrer dans la boucle de l'économie circulaire ! Plus d'astuce sur le sujet par [ici](#)

La collecte en porte-à-porte sur Hénin-Carvin fait l'objet d'aménagement exceptionnel, plus d'information [ici](#)

Pour les habitants de Douaisis Agglo et de l'agglomération Hénin-Carvin les déchèteries vont rouvrir progressivement aux particuliers sur rendez-vous uniquement : [plus d'information](#)

Je fais du tri dans mes vêtements, puis-je continuer à les déposer dans des bornes type Relais ?

Non, il est demandé de conserver chez vous les sacs de vêtements dont vous ne voulez plus pour le moment.

En effet, soucieux de préserver la santé de ses collaborateurs et de respecter les mesures gouvernementales, Le Relais a cessé toute activité de collecte et de tri à partir du mardi 17 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Je profite de mon temps libre pour faire du tri dans mon garage. Que faire des encombrants si la déchèterie la plus proche de chez moi est fermée ?

Les déchèteries du territoire vont rouvrir progressivement à partir du 4 mai. Leur accès se fera majoritairement sur rendez-vous : [plus d'information](#)

Puis-je me rendre à la Ressourcerie, pour déposer mes vieux objets ?

Le 17 mars dernier, afin de limiter la propagation du covid-19 nous avons fermé l'ensemble de nos magasins et point d'apports volontaires. De plus quelques jours déjà les équipes de la Ressourcerie travaillent sur la reprise progressive de nos activités :

- Réouverture du point d'apport volontaire le 4 mai

Pour se rendre sur place, ne pas oublier son attestation de déplacement motif déplacement de première nécessité comme pour un déplacement en déchèterie. Pour respecter les gestes barrières, nos équipes ne pourront pas vous aider à décharger.

- Reprise des débarras sur rendez-vous le 11 mai

Pour respecter les gestes barrières, nos équipes ne rentreront pas dans le domicile, il faudra préalablement sortir vos objets lors de notre venue. La présence du client est obligatoire pour la tenue du rendez-vous.

Réouverture du standard au 11 mai

- Pour le moment nos magasins restent fermés, leur réouverture dépendra de l'évolution du contexte.